

OPINION'EYE

BY "opinionway



PAR FRÉDÉRIC MICHEAU,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT
DIRECTEUR DES ÉTUDES
D'OPINION

LE CALENDRIER DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : UNE INSTABILITÉ FRANÇAISE

Aux Etats-Unis, la présidentielle a lieu tous les 4 ans avec une régularité de métronome depuis plus de deux siècles. Plusieurs présidents américains en exercice ont été contraints à la démission (comme Richard Nixon en 1974), sont décédés (par exemple, Warren Harding en 1923 ou Franklin Roosevelt en 1945) ou ont été assassinés en cours de mandat (Abraham Lincoln en 1865, James A. Garfield en 1881, William McKinley en 1901 et John F. Kennedy en 1963). Mais, conformément à la Constitution, le vice-président a systématiquement prêté serment et achevé le mandat en cours, quel que soit le temps restant.

En France, depuis 1958, le rythme est plus heurté, notamment en raison de la succession de régimes qui ponctuent notre histoire. La constitution de 1848, inspirée de celle des Etats-Unis, avait bien créé un poste de vice-président, confié à Henri Boulay de La Meurthe. Mais la fonction n'a pas survécu dans les institutions des Républiques ultérieures. L'alinéa 4 de l'article 7 de la Constitution de 1958 prévoit qu'en cas « *de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement* », l'intérim est assuré par le président du Sénat, qui a pour charge d'organiser une élection présidentielle dans un délai maximum de 35 jours.

PRECEDENTS NUMÉROS

[Numéro 19](#)

[Numéro 18](#)

[Numéro 17](#)

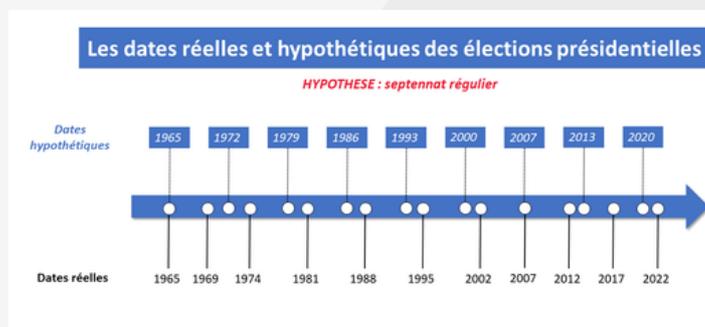
[Tous les numéros](#)

Ainsi, la démission de Charles de Gaulle après le référendum perdu de 1969 et le décès de Georges Pompidou en 1974 ont entraîné deux élections présidentielles anticipées. Le rythme s'est ensuite stabilisé. Une élection a eu lieu tous les sept ans en 1981, 1988, 1995 et 2002. Le passage au quinquennat en septembre 2000 a logiquement resserré la fréquence des scrutins (2007, 2012, 2017, 2022).

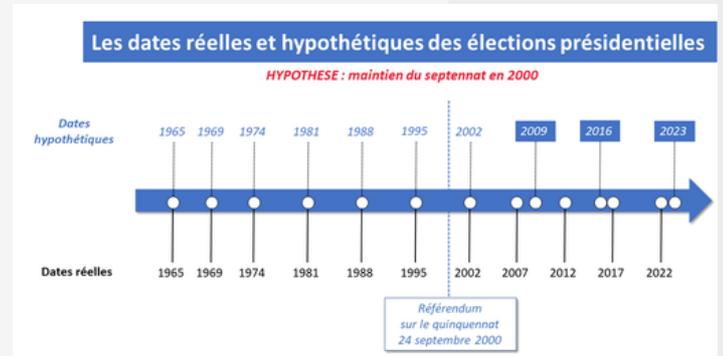
Mais le calendrier électoral aurait pu être tout autre. Quand les scrutins présidentiels auraient-ils eu lieu si les choses s'étaient passées différemment ? Livrons-nous à quelques exercices d'uchronie, en faisant varier successivement les principaux déterminants des dates de l'élection présidentielle. Nous verrons ensuite les différents scénarii concernant l'avenir, puisque la question du retour au septennat présidentiel vient d'être à nouveau réintroduite dans le débat politique.

Septennat et quinquennat

La première hypothèse, la plus simple, est calquée sur le modèle américain. La durée du mandat présidentiel est gravée dans le marbre de la Constitution et les scrutins ont lieu à intervalles réguliers, notamment grâce à la présence d'un vice-président. Si le septennat prévu dans la Constitution de 1958 était toujours en vigueur et avait été strictement respecté, 9 élections présidentielles (et non pas 10 comme dans la réalité) auraient eu lieu. Les deux calendriers se seraient superposés en 2007.

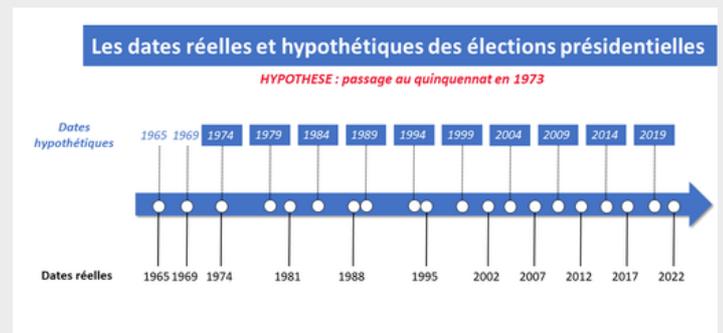


Considérons maintenant l'hypothèse d'un vote majoritaire contre le passage au quinquennat lors du référendum de septembre 2000. Si le septennat avait été maintenu, l'élection présidentielle aurait dû avoir lieu en 2009 et 2016.

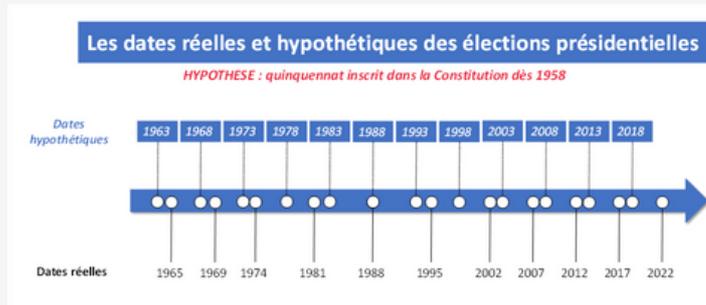


Inversement, un passage au quinquennat aurait pu avoir lieu pendant le mandat de Georges Pompidou. En septembre 1973, un projet de loi constitutionnelle a été présenté à l'Assemblée nationale par le Premier ministre Pierre Messmer. Estimant que « la règle du septennat ne correspond plus au rôle que le Président de la République joue dans la définition des orientations générales de la politique nationale », ce texte a été adopté par 270 voix contre 211 le 16 octobre 1973. Le Sénat s'est également prononcé en faveur de cette évolution.

Mais le Président Pompidou a renoncé à convoquer le Congrès pour faire adopter sa réforme, car il craignait de ne pas disposer de la majorité requise. Le texte est donc resté lettre morte. Mais s'il avait été voté, il aurait été appliqué dès l'élection surprise de 1974. Depuis cette date, 12 élections présidentielles auraient eu lieu.



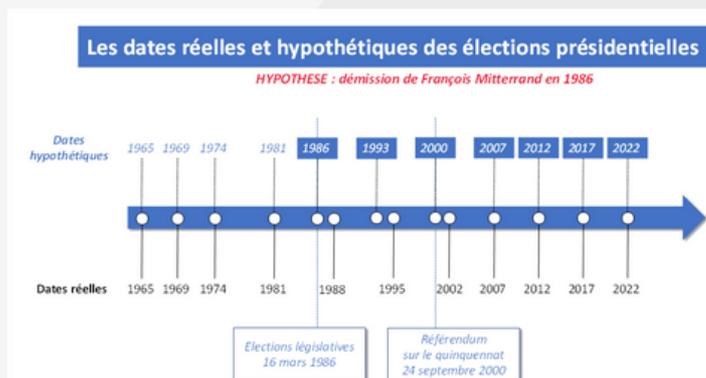
Si le quinquennat avait été inscrit dans notre constitution dès 1958, et en postulant l'absence de démission, de décès ou d'empêchement du président de la République, 12 scrutins présidentiels auraient été organisés.



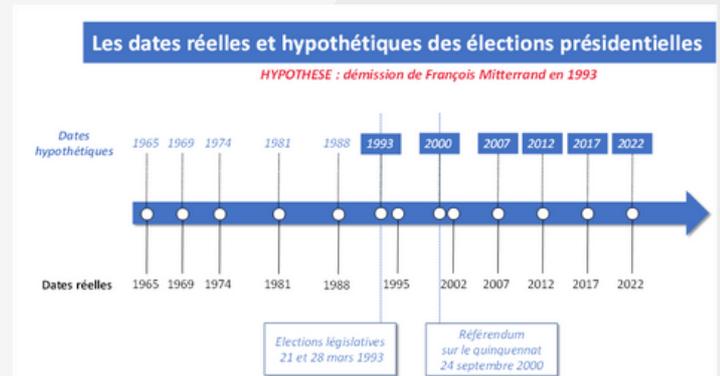
Cohabitations

Hormis les variations de la durée officielle du mandat, la date de l'élection présidentielle peut être anticipée en raison de la démission du président en exercice. Parce qu'elle traduit un refus des citoyens de lui donner les moyens d'appliquer sa politique, une défaite aux élections législatives pourrait être interprété par le chef de l'Etat comme un désaveu devant nécessairement le conduire à démissionner. Elle pourrait également inciter l'opposition à refuser de former un gouvernement pour contraindre au départ le président. C'est la position anti-cohabitationniste défendue par Raymond Barre au milieu des années 1980.

S'il avait fait sienne cette lecture des institutions, François Mitterrand aurait dû démissionner en 1986, après l'échec des législatives, ce qui aurait entraîné une présidentielle immédiate, puis deux autres en 1993 et en 2000. Le passage au quinquennat voté en 2000 aurait fait converger ce calendrier avec celui en vigueur actuellement.

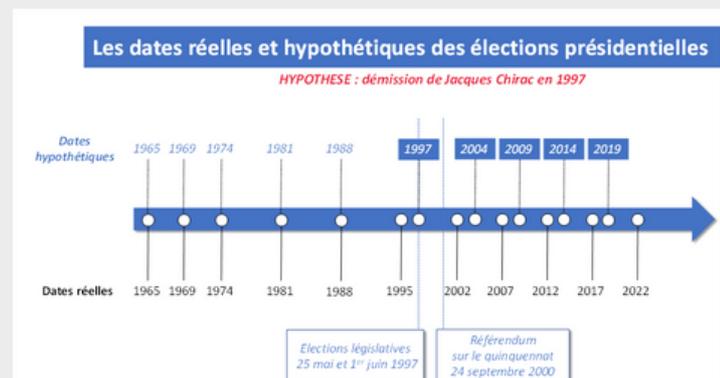


Une démission de François Mitterrand en 1993 a également été envisagée. Affaibli physiquement par la maladie, le président âgé de 76 ans venait de subir une défaite cuisante. Son parti avait été amputé de 218 députés, tandis que l'opposition comptait un record de 472 députés dans la nouvelle assemblée. Mais il a préféré faire un choix identique à celui de 1986, c'est-à-dire adopter une vision légaliste de son mandat. Un éventuel départ de l'Elysée consécutif à ce camouflet électoral aurait ouvert un nouveau septennat jusqu'au printemps 2000.



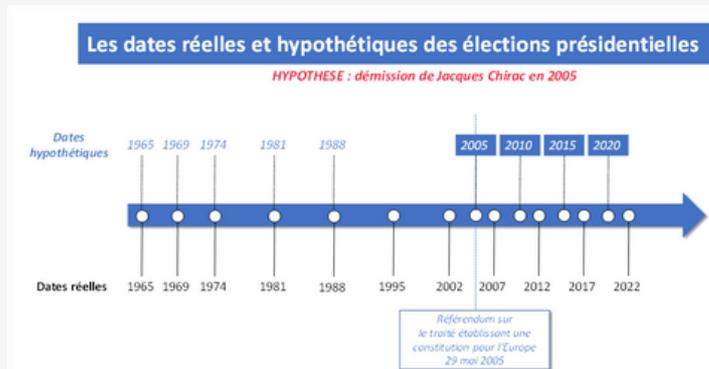
La question de la démission présidentielle s'est à nouveau posée en 1997. La cohabitation qui allait s'ouvrir s'annonçait comme une période beaucoup plus longue que les deux précédentes. Surtout, la responsabilité du Président dans la défaite électorale était écrasante, puisque c'est lui qui avait décidé la dissolution ayant provoqué les élections législatives. Pourtant, la combinaison de ces deux facteurs lourds n'a pas entraîné un choix différent de celui fait par son prédécesseur.

Une éventuelle démission de Jacques Chirac en 1997 aurait ouvert un nouveau septennat s'achevant en 2004. Le quinquennat voté en 2000 aurait ensuite entraîné une présidentielle en 2004, 2009, 2014 et 2019.



Démissions présidentielles

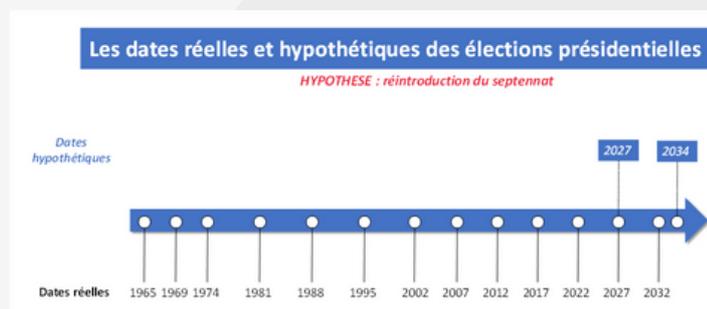
Enfin, le calendrier électoral peut se trouver bouleversé par une démission du président, comme celle de Charles de Gaulle en 1969. Malgré l'exemple du Général dont il invoquait les mânes, Jacques Chirac n'a pas démissionné en 2005 après le référendum perdu sur le traité établissant une constitution pour l'Europe. S'il avait quitté le pouvoir sur cet échec, quatre présidentielles auraient eu lieu en 2005, 2010, 2015 et 2020.



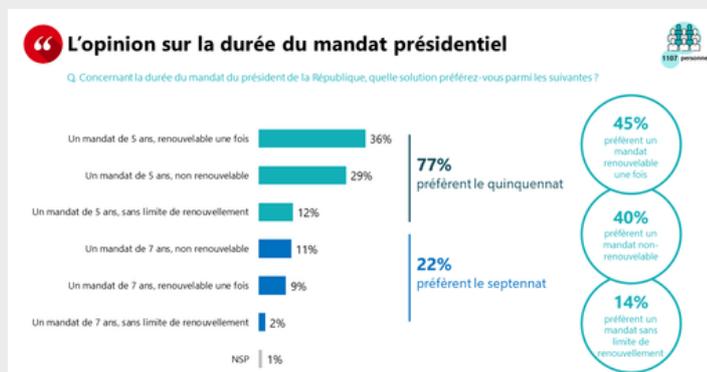
A *contrario*, il est loisible de s'interroger sur les conséquences d'un maintien en poste en 1969 du général de Gaulle, qui aurait quitté l'Élysée en 1972. Qui lui aurait succédé alors ? Le Premier ministre Maurice Couve de Murville aurait-il acquis une stature d'héritier, ce que son passage abrégé à Matignon (11 mois et 10 jours) ne lui a pas permis de faire ? Placé « *en réserve de la République* » selon l'expression du général de Gaulle, Georges Pompidou aurait-il présenté sa candidature en 1972 ou, se sachant déjà atteint par les premiers signes de la maladie de Waldenström, aurait-il renoncé à le faire ? Ces multiples interrogations soulignent la limite de l'histoire-fiction en matière politique : l'ouverture infinie des combinaisons possibles de ce passé qui n'a pas eu lieu.

Conclusion

Dans l'entre-deux tours de l'élection présidentielle de 2022, les deux candidats finalistes ont pris position sur la durée du mandat présidentiel. Marine Le Pen s'est prononcée en faveur de l'instauration d'un septennat non renouvelable, tandis qu'Emmanuel Macron a considéré qu'un mandat de sept ans est « *un bon rythme pour la présidentielle* ». S'il était réintroduit prochainement, le septennat ne s'appliquerait qu'au président élu en 2027 et repousserait la présidentielle suivante à 2034, au lieu de 2032 si le quinquennat était maintenu.



Ce débat est venu redonner une actualité à la question du calendrier électoral de la présidentielle, et notamment à l'opportunité de son découplage d'avec celui des élections législatives. Il confirme le vif intérêt du personnel politique pour les modifications constitutionnelles, ce qui constitue une spécificité française alors que les autres grandes démocraties ne touchent à leurs équilibres institutionnels que très rarement et avec une main tremblante.



De leur côté, les Français favorisent nettement le quinquennat (77%). Le retour au septennat n'est souhaité que par moins d'un quart de la population (22%), qu'il soit non renouvelable (11%), renouvelable une fois (9%) ou sans limite de renouvellement (2%) [1]. Quel que soit sa durée (5 ou 7 ans), le mandat renouvelable une fois (45%) est préféré au mandat unique (40%) et au mandat sans limite de renouvellement (14%). En somme, à la différence de leurs dirigeants politiques, les Français se prononcent pour le maintien du statu quo.

[1] Sondage OpinionWay réalisé auprès d'un échantillon national représentatif de 1107 personnes par questionnaire auto-administré en ligne, du 11 au 12 mai 2022.

Frédéric Micheau

Directeur Général Adjoint
Directeur des études d'Opinion
fmicheau@opinion-way.com

🐦 @FMicheau

Auteur du livre Le sacre de l'opinion



A PROPOS DU GROUPE OPINIONWAY

Créé en mars 2000, pionnier de la digitalisation des études, OpinionWay innove dans les études Marketing et d'Opinion et développe l'agilité dans les modes d'approches (panels en ligne, communautés digitales, hybridation des données et Social Media Intelligence).

Né en France et capable d'intervenir sur les cinq continents, OpinionWay a des implantations au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), en Europe de l'Est (Pologne) et en Afrique Subsaharienne (Côte d'Ivoire). Le Groupe intervient dans la compréhension des publics, des marchés, des marques ; dans la recherche de produits et de services, pour des clients se développant en France comme à l'international auprès de cibles BtoB et BtoC.

OpinionWay est membre actif d'Esomar, certifié depuis 2009 ISO 20252 par l'AFNOR et membre de CroissancePlus.

“opinionway